COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2015

Le 6 Mars 2015 à 20 h 30, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire.
Etaient présents : THIEBAUD Dominique – GOUTRY Laurent – DOS SANTOS Ernest - GAY Marie-Claude - PRODHON Fernand - ROUX Jean-Marc - MASSOTTE Philippe - FOUCHAULT Xavier -
Etaient excusés : MOUSSUS Aleth – VAUTHRIN Patrick - DELANNE Jean-François –
Etait(ent) non excusé(s) :
Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à : VAUTHRIN donne pouvoir à THIEBAUD
Un scrutin a eu lieu, Mr DOS SANTOS Ernest a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.
Date de convocation : 24/02/2015

N° 2015-01: COMPTES DE GESTION 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 et L.2343-1 et 2,
Vu le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,
Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes à l'exercice 2014 a été réalisée par le Receveur en poste à PRAUTHOY et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la commune,
Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune ses comptes de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation,
Considérant l'identité de la valeur entre les écritures des comptes administratifs du maire et des comptes de gestion du receveur,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du receveur pour l'exercice 2014 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

N° 2015-02: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	86 625.88 €		€	69 271.91 €	86 625.88 €	69 271.91 €
Opération de l'exercice	27 711.68 €	109 904.61 €	108 036.01 €	117 149.00 €	135 747.69 €	227 053.61 €
TOTAUX	114 337.56 €	109 904.61 €	108 036.01 €	186 420.91 €	222 373.57 €	296 325.52 €
Résultats de clôture	4 432.95 €			78 384.90 €		73 951.95 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	**4 435.95 €**			**78 384.90 €**		**73 951.95 €**

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2015-03: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du service des eaux, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**
Résultats reportés		18 187.54 €		34 838.65 €		53 026.19 €
Opération de l'exercice	1 516.66 €	3 686.00 €	20 380.42€	19 905.52 €	21 897.08 €	23 591.52€
TOTAUX	1 516.66 €	21 873.54 €	20 380.42 €	54 744.17 €	21.897.08 €	76 617.71 €
Résultats de clôture		20 356.88 €		34 363.75 €		54 720.63 €
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS		**20 356.88 €**		**34 363.75 €**		**54 720.63€**

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2015-04: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PRODHON Fernand, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du service des eaux, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**	**Dépenses ou déficits**	**Recettes ou excédents**
Résultats reportés	119 667.24 €			74 563.37€	119 667.24 €	74 563.37
Opération de l'exercice	0.00 €	702.34 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	702.34
TOTAUX	119 667.24 €	702.34 €	0.00 €	74 563.37 €	119 667.24 €	75 265.71 €
Résultats de clôture	118 964.90 €			€	44 401.53 €	
Reste à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
RESULTATS DEFINITIFS	**118 964.90 €**			**74 563.37 €**	**44 401.53 €**	

2° Constate pour cette comptabilité annexe les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement de bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4° Vote à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2015-05: AFFECTATION RESULTAT 2014 COMMUNE

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2014, qui présente un déficit d'investissement de 4 432.95 € et un excédent de fonctionnement de 78 384.90 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2015 le déficit de fonctionnement de la manière suivante :

- 73 951.95 € en section de fonctionnement reporté à l'article 002
- 4 432.95 € en section d'investissement en réserves au C/1068

N° 2015-06: AFFECTATION RESULTAT 2014 SEA

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2014 du Service des Eaux et d'Assainissement qui présente un excédent d'investissement de 20 356.88 € et un excédent de fonctionnement de 34 363.75 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2015, l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :
34 363.75 € en excédent de fonctionnement reporté à l'article 002.

N° 2015-07: TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Maire informe l'Assemblée du contenu de l'état 1259, portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2015.
Après analyse, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- décide d'augmenter les taux 2014 de 2%, ce qui donne l'état suivant :

	Taux référence Communaux 2014	Taux votés 2015	Bases 2015	Produits 2015
TH	19.61 %	20.00 %	170 100 €	34 020 €
FB	18.29 %	18.66 %	98 500 €	18 380 €
FNB	28.63 %	29 20 %	27 700 €	8 088 €
CFE			€	€
			TOTAL	**60 488 €**

Autres produits attendus :

Produit taxe additionnelle FNB	0 €
Produit des IFER	0 €
Produit de la CVAE	0 €

Prélèvement :

Prélèvement GIR	**12 600€**

Allocations compensatrices :

T.H	475 €
T.F.B	44 €
T.F.N.B	1 193 €
CFE	4 €
Total	**1 716 €**

N° 2015-08: BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2015

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2015 présenté par le Maire.
Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : 131 621,95 €
* Section d'Investissement : 167 665,95 €

N° 2015-09: BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal examine le budget primitif du Service des Eaux 2015 présenté par le Maire.
Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

* Section de Fonctionnement : 53 639.75 €
* Section d'Investissement : 41 542.88 €

N° 2015-10: BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal examine le budget annexe Lotissement 2015 présenté par le Maire.
Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget annexe Lotissement, à l'unanimité, comme suit :

Section investissement		Section Fonctionnement	
Recettes	347 642.00 €	Recettes	349 951.00 €
Dépenses	347 642.00 €	Dépenses	354 432.00 €
		Suréquilbre	4 481.00 €

N° 2015-11: FRANCE-TELECOM – RODP 2015

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.212-29,
Vu le Code des postes et des communications électroniques et notamment l'article L.47,
Considérant que l'occupation du domaine public par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances,

Considérant que le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 fixe les montants applicables à compter du 1er Janvier 2006 et qu'il est nécessaire de recouvrer cette recette.
Après en, avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'appliquer le coefficient d'actualisation de **1.34152** et de fixer comme suit le montant des redevances d'occupation du domaine public par France-Télécom année 2015, en fonction des installations existantes au 31 décembre 2005.

1,529 Km d'artères aériennes x 53,66 €/km	soit	82,05 €
5,279 Km d'artères en sous-sol x 40,25 €/km	soit	212,48 €
1,50 m² emprise au sol x 26,83 €/m²	soit	40,25 €
TOTAL :		**334,78** €

Soit une redevance annuelle pour 2015 de 335 €.

- de charger Monsieur le Maire du recouvrement des sommes indiquées.

N° 2015-12: ANNULATION DE TITRES

Le Conseil Municipal décide d'annuler la dernière facture de redevance des ordures ménagères 2014 de Mr et Mme BRIET Francis suite à une erreur de facturation qui s'élève à la somme de 133.50 €

N° 2015-13: APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Les Conseillers Municipaux ont reçu préalablement à cette réunion le projet de plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Communes du Grand Langres afin d'émettre un avis.
De par la loi de modernisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, la CCGL s'est engagée dans la mise en place d'un Programme Local de l'Habitat.
Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage en matière d'habitat : document de synthèse, il formalise les politiques locales de l'habitat dans toutes ses composantes sur le territoire communautaire. Il est établi pour une durée de six ans, soit pour les années 2015 à 2020 et fixe pour cette période les objectifs quantitatifs et qualitatifs permettant de répondre aux besoins en logements et à la demande de la population, tout en favorisant le renouvellement de l'offre et la mixité sociale.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur le projet de programme-actions du Plan local de l'Habitat approuvé par la CCGL le 15 janvier 2015 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

N° 2015-14: AVAP DU PAYSAGE LANGROIS

Les Communes de Champigny-les-Langres, Hûmes-Jorquenay, Saints-Geosmes, Langres, Corlée, Peigney et Perrancey-les-Vieux-Moulins se sont fédérées pour travailler ensemble à la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine(AVAP).
Ce territoire constituant l'AVAP du Paysage Langrois se distingue par un ensemble paysager exceptionnel, caractérisé par un relief lui conférant une grande qualité. Elle a pour objectif la préservation et la mise en valeur des qualités du site.
La Commune de Bourg est sollicitée pour donner son avis.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne fait pas de remarques particulières et émet un avis favorable à la création de cette AVAP du Paysage Langrois.

N° 2015-15: POLICE INTERCOMMUNALE

La Communauté de Commune du Grand Langres réfléchi à la mise en place d'une police intercommunale en utilisant le service existant sur la ville de Langres. Ce service pourrait être mis en place sous différentes formes: mutualisation du personnel de la police par transfert ou mise à disposition. Le principe de la mise à disposition se ferait sur la base d'un forfait qui représenterait l'abonnement au service et un nombre déterminé d'intervention ou plus simplement juste l'abonnement et les prestations facturées au réel suivant la nature et le nombre d'intervention.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour son adhésion au groupement de police intercommunale dans l'attente des modalités financières.

N° 2015-16: EMPLACEMENT TAXI

Le Conseil Municipal a accordé un emplacement taxi, depuis le 1er Septembre 2005, à la SARL Ambulances WEIN de SAINTS-GEOSMES pour la somme de 100 € par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter cette location d'emplacement de 100 € pour la passer à la somme de 200 € par an
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.